



Le 18 mars 2020

Déclaration liminaire de l'UFSE CGT Réunion téléphonique crise CORONAVIRUS – CHSCT-C des DDI

Tout d'abord, la CGT souhaite évidemment affirmer qu'elle est consciente de la nécessaire mobilisation de l'État et de ses agents au service des populations dans cette période de crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Pour autant, les moyens nécessaires à la protection des agents exposés, qu'ils soient fonctionnaires ou non, DOIT être assurée.

La CGT s'étonne, que la note du ministère de l'intérieur relative à la continuité de service dans les DDI ait été diffusée avant même la réunion de cet après midi qui est tardive.

La CGT demande évidemment le report de toutes les restructurations liées à AP 2022 et à l'organisation territoriale de l'état ainsi qu'un plan de recrutement d'agents pour assurer les missions dans les DDI au quotidien mais aussi en situation de crise comme actuellement. A force de suppressions d'effectifs, on se retrouve avec l'équation suivante : 1 agent = 1 mission.... Comment dans ces cas là, en situation de crise assurer la continuité de service avec des agents qui n'auront absolument pas les compétences pour remplacer un autre agent dont la mission doit être assurée impérativement et qui serait tombé malade.

La CGT demande que des consignes claires soient données pour assurer un maintien intégral et sans condition des rémunérations (traitement ET régime indemnitaire y compris lié au service fait) des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou non, la non application du jour de carence dont elle demande toujours par ailleurs la suppression, le placement en ASA pour TOUS les agents pour lesquels le télétravail n'est pas possible sans impact sur les jours RTT.

La CGT exige que toutes les missions qui ne relèvent pas de l'urgence absolue ne soient effectuées qu'en télétravail lorsque c'est possible ou

qu'elles soient effectuées uniquement lorsque cette crise sanitaire liée au COVID 19 sera terminée.

Lorsque la présence physique des agents est indispensable, les moyens matériels de protection (masques, solutions hydroalcooliques,..) doivent leur être fournis, y compris parce que ces agents sont déjà potentiellement porteurs sains du virus et vont le diffuser dans les transports en commun par exemple. Les directeurs des DDI doivent également s'assurer que les agents qui vont être mobilisés pour les missions essentielles ne soient pas des personnes dites « à risque » de développer une forme sévère de la maladie.

Pour ces mêmes agents qui devront aller travailler, la CGT demande qu'ils fassent l'objet d'un signalement et d'un suivi par la médecine de prévention et que leur soient fournies les coordonnées téléphoniques et mail des médecins de prévention (étant entendu par ailleurs que les agents sont responsables et ne solliciteront ces médecins que lorsque cela sera nécessaire).

Enfin, la CGT demande qu'un système de restauration « à emporter » puisse être assuré par les restaurants inter-administratifs pour les agents mobilisés.

L'instruction du MI qui a été portée à notre connaissance, ne parle pas de l'action sociale. Or nous pouvons nous inquiéter que certains agents y compris retraités puissent rapidement se retrouver dans des situations difficiles. La CGT demande donc que soient diffusés à tous les agents les contacts possibles dans le domaine de l'action sociale et que des crédits puissent être débloqués en urgence si besoin.

Enfin, la CGT demande une totale transparence sur le nombre d'agents touchés par le virus (évidemment dans le respect du secret médical) et sur le suivi des agents mobilisés. Par ailleurs, nous demandons la mise en place d'un dispositif de signalement, saisissable à tout moment, au SGG et au SG du MI pour signaler tous les problèmes graves qui pourraient survenir dans les DDI tout au long de cette crise sanitaire.

Evidemment, toutes ces dispositions qui auront été mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie (généralisation du travail à distance, fonctionnement en mode très dégradé, missions abandonnées et remises à plus tard, etc.) ne doivent pas servir de prétexte pour éluder la question des recrutements plus que nécessaires pour la conduite de missions de l'État de plein exercice et devront être abandonnées dès le retour à une situation normale. La situation actuelle démontre la nécessité de renoncer au programme Action publique 2022, à l'OTE ainsi qu'à toutes les mesures destructrices des services publics de proximité. La CGT redit sa disponibilité pour que ces revendications pour une fonction publique au service de l'intérêt général soit enfin prise en compte.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique a prévu la disparition des CHSCT dans leur forme actuelle. Nous constatons que cette instance a toute sa place dans le dialogue social et doit être conservée telle qu'actuellement.